



Modalités

Abonnement

PRESTATION

Recevez le bulletin technique noyer



Vous souhaitez

Recevoir des conseils pour la lutte contre les maladies et ravageurs (traitements phytosanitaires, mesures prophylactiques et alternatives) du noyer en conventionnel et en AB

Recevoir des conseils pour la mise en œuvre de techniques culturales (fertilisation, maîtrise de l'enherbement, taille et irrigation)



Nous vous proposons

Un choix du type d'abonnement (courrier ou courrier électronique)
Choix d'une option d'une visite d'appui technique si vous êtes en Rhône-Alpes



Les résultats

Un conseil sur la fertilisation, la taille et les interventions phytosanitaires tout au long de la saison

La publication des relevés des sondes tensiométriques pour aider la gestion de l'irrigation

Des informations réglementaires

Les annonces des grands rendez-vous techniques de la filière



Vous recevrez

Un bulletin technique envoyé par mail de mi-février à mi-décembre soit 10 à 12 numéros par an



Les + Proagri

Aide à la lutte raisonnée en AB

Respect de la réglementation

Conseils sur les techniques culturales


Préconisations adaptées à la région

Objectivité du Conseil



Agrément

La Chambre d'agriculture de l'Isère est agréée par le Ministère chargé de l'Agriculture pour son activité de Conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques, dans le cadre de l'agrément multi-sites porté par l'APCA (N° d'agrément IF01762).

Dans le cadre de ses activités, la Chambre d'agriculture de l'Isère est titulaire d'un contrat d'assurance Groupama n° 03340350R2037-03 garantissant notamment sa Responsabilité Civile Professionnelle pour toutes ses activités et notamment pour l'activité de conseil  indépendant en préconisations phytopharmaceutiques"

Contact - Inscription

Accéder au formulaire en scannant ce QRcode



